

DOSSIER 205

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Récidive : le juge n'est pas tenu de motiver la peine de prison ferme

La responsabilité de l'Etat pour faute lourde d'un juge d'instruction

Des convocations pièges d'étrangers en préfecture : est-ce encore possible ?

La loi sur la responsabilité des magistrats 218

Pratiques policières : le « travail » des chiffres 238

Le droit à l'assistance d'un interprète durant le recueil des déclarations servant à l'expertise

Comité de rédaction
 Alain Blanc, *Magistrat*
 François-Louis Coste, *Magistrat*
 Martine Herzog-Evans, *Professeur à l'Université de Reims*
 Annie Kensey-Boudadi, *Socio-Démographe Direction de l'Administration pénitentiaire*
 Jocelyne Leblois-Happe, *Professeur à l'Université Paul Verlaine de Metz*
 Yann Le Bras, *Avocat*
 Marc Schwendener, *Commissaire divisionnaire*

31-35 rue Froidevaux
 75685 Paris CEDEX 14
 Tél. rédaction 01 40 64 53 13
 Fax : 01 40 64 54 66
 E-mail : ajpenal@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Charles Vallée

RÉDACTION

Directeur éditorial

Philippe Weiss

Rédactrice en chef

Marie-Eve Charbonnier

Ont participé à ce numéro

Emmanuelle Allain

Me Hélène Gaçon, *avocate au barreau de Paris, présidente de l'ANAFE*

Martine Herzog-Evans

Jocelyne Leblois-Happe

Magalie Nord-Wagner, *maître de conférence à l'Université Robert Schuman de Strasbourg*

Gildas Roussel

Guillaume Royer

Claire Saas, *Maître de conférences à Nantes*

Assistant d'édition

Raphaël Henriques

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ

Responsable marketing: Véronique Prugnau

Relations clients: Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)

BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine CEDEX

Tél. : 0 820 800 017 (0,12 € TTC / min.)

Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement 2007 (1 an)

France: 145 € TTC

Étranger: 161 € TTC

Prix au numéro: 16 € TTC

ISSN 1762 - 8407

N° CPPAP 1110 T 83884

Imprimerie Chirat 42540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35 rue Froidevaux - Paris 14e

RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098

Code APE: 221 A - TVA: FR 69572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL 197

ACTUALITÉS 202

DOSSIER 205

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

■ La fin de la singularité du modèle français de prévention de la délinquance
par Virginie Gautron 205

■ La réforme de l'ordonnance de 1945 par la loi prévention de la délinquance
par Philippe Bonfils 209

■ La réforme de l'ordonnance de 1945 a-t-elle eu lieu ?
par Catherine Sultan 215

PRATIQUES 218

■ La loi sur la responsabilité des magistrats
par Jocelyne Leblois-Happe 218

JURISPRUDENCE 219

ARRÊT DU MOIS : CRIM. 31 JANV. 2007 219

Pénal général

PRESCRIPTION PÉNALE

■ Pas de suspension de la prescription de l'action publique quand les parties avaient les moyens de droit d'interrompre la prescription,
Crim. 6 févr. 2007 222

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

■ La responsabilité de l'Etat pour faute lourde d'un juge d'instruction
Civ. 1re 13 mars 2007 223

VEILLE

PEINE

Affichage de la décision de condamnation pour fraude fiscale sur la porte de l'établissement professionnel, *Crim. 28 févr. 2007* 224

Infractions

CONCUSSION

■ Conditions de poursuite du délit de concussion
Crim. 31 janv. 2007 et Crim. 31 janv. 2007 (1re et 2e espèces) 224

ÉTRANGER

■ Des convocations pièges en préfecture : est-ce encore possible ?
Civ. 1re. 6 févr. 2007 225

PRESSE-COMMUNICATION

■ La preuve de l'intention coupable du complice de diffamation publique en cas d'ignorance de la qualité de journaliste de l'auteur principal de l'infraction, *Crim. 6 mars. 2007* 226

TRAVAIL

■ La fraude aux Assedic est constitué par l'absence de déclaration d'un changement de situation professionnelle, *Crim. 27 mars. 2007* 227

A I R E

VIOLENCE VOLONTAIRE

- Pas de faute détachable du médecin agent du service public hospitalier, *Crim. 13 févr. 2007* 227

Procédure pénale

CONTRAVENTION

- Amende forfaitaire majorée : délai de recevabilité de l'incident contentieux, *Crim. 5 mars 2007* 228

COOPÉRATION JUDICIAIRE

- Compétence du juge d'instruction français pour décider la mainlevée d'une saisie ordonnée par un procureur belge *Crim. 6 mars 2007* 229

DROITS DE LA DÉFENSE

- Le droit de l'assistance d'un interprète durant le recueil des déclarations servant à l'expertise, *Crim. 21 mars 2007* 229

ENVIRONNEMENT

- Pollution maritime : liberté d'appréciation par le juge des procès-verbaux édictés par les agents verbalisateurs, *Crim. 13 mars 2007* 230

GARDE À VUE

- Sauf circonstances insurmontables, le procureur de la République doit être informé dans les meilleurs délais du placement en garde à vue, *Crim. 20 mars 2007* 231
- Placement en garde à vue : le délai de trois heures pour informer le conjoint doit être strictement respecté, *Civ. 1re 27 mars 2007* 231

PREUVE

- La valeur probante des procès-verbaux, *Crim. 6 févr. 2007* 232
- Une procédure fondée sur une provocation à commettre une infraction, même commise à l'étranger, doit être annulée, *Crim. 6 févr. 2007* 233

VEILLE

ACTION CIVILE

Une constitution de partie civile irrecevable en première instance ne peut être régularisée en cause d'appel, *Crim. 14 mars 2007* 233

CONTRAVENTION

Comment contester un jugement rendu par défaut sur l'opposition du prévenu à une ordonnance pénale ?, *Crim. 13 mars 2007* 234

DÉTENTION PROVISOIRE ET CONTRÔLE JUDICIAIRE

Prolongation d'une détention provisoire : la mention d'une date d'effet erronée n'a pas à être rectifiée, *Crim. 6 mars 2007* 234

ENVIRONNEMENT

Liberté de la preuve en matière de pollution maritime, *Crim. 13 mars 2007* 234

PRESCRIPTION PÉNALE

La transmission de la procédure interrompt la prescription, *Crim. 6 févr. 2007* 234

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Comparution immédiate ou instruction : il faut choisir..., *Crim. 20 févr. 2007* 234

Exécution des peines

PEINE

- Le règlement ne saurait suppléer à la loi s'agissant de retirer un aménagement de peine, *Cour d'appel de Paris 22 mars 2007* 235

SURSIS

- Révocation du SME : la mauvaise foi l'emporte sur l'indigence *Crim. 21 févr. 2007* 236

DONNÉES CHIFFRÉES 238

CONCUSSION

Prescription
Point de départ 225

CONTRAVENTION

Amende forfaitaire majorée
Incident contentieux – Recevabilité ... 228

Ordonnance pénale

Jugement rendu par défaut – Recours... 234

COOPÉRATION JUDICIAIRE

Poursuites

Compétence du juge français 229

DÉTENTION PROVISOIRE

Prolongation

Prise d'effet – Erreur matérielle..... 234

DIFFAMATION

Complicité

Ignorance de la qualité de journaliste... 226

DROITS DE LA DÉFENSE

Assistance d'un interprète

Expertise 229

ENVIRONNEMENT

Pollution maritime

Valeur probatoire d'un procès-verbal 230, 234

ÉTRANGER

Convocation en préfecture

Arrestation irrégulière 225

GARDE À VUE

Information du procureur

Retard – Délais insurmontables... 231, 232

Information d'un proche

Délai – Point de départ 232

HOMICIDE INVOLONTAIRE

Service public hospitalier

Médecin – Faute détachable 227

PARTIE CIVILE

Irrecevabilité

Régularisation en cause d'appel 233

PEINE

Affichage

Fraude fiscale 224

Suspension de peine pour raison médicale

Retrait 235

PRESCRIPTION

Action publique

Suspension..... 222

Transmission de la procédure au

ministère public 234

PREUVE

Loyauté

Provocation à l'infraction – Agent

étranger..... 233

Pollution maritime

Procès-verbal..... 230, 234

Outrage

Procès-verbal d'un inspecteur du travail. 232

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007

Évolution du modèle français 205 (dossier)

Pratiques policières – Données chiffrées. 238

Réforme de l'ordonnance du 2

février 1945 209, 215 (dossier)

RÉCIDIVE

Peine de prison ferme

Motivation..... 219

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Service public de la justice

Inaction du juge d'instruction 223

RESPONSABILITÉ DES MAGISTRATS

Loi organique n° 2007-297 du 5 mars 2007... 218

SURSIS AVEC MISE À L'ÉPREUVE

Révocation

Mauvaise foi 236

TRAVAIL

Fraude aux Assedic

Non-déclaration d'un changement

de situation..... 227

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Saisine

Comparution immédiate – Ouverture

d'une information 234